

Québec, le 17 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente lettre vise à répondre à la question inscrite au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale par la députée de Westmount–Saint-Louis, M^{me} Jennifer Maccarone, au sujet d'une demande d'accès aux documents concernant les crédits autofinancés du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029.

Les motifs pour lesquels les articles 20 et 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels avaient été invoqués au moment de répondre à la demande d'accès ont été réévalués. Aucune restriction au droit d'accès n'est actuellement invoquée pour le document.

Vous trouverez ci-joint les renseignements les plus à jour concernant la source des crédits autofinancés du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Chantal Rouleau

N/Réf. : 184268

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (PLP4)

Actions	Ministères et organismes (MO) responsables	MO collaborateurs	Type de financement	Type de financement	
AXE 1 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES ET LES FAMILLES POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE					
ORIENTATION 1.1 : AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL					
1.1.2 - Mieux soutenir les démarches vers l'emploi des prestataires de l'assistance sociale					
1.1.2.2	Encourager les prestataires de l'assistance sociale qui souhaitent terminer leurs études secondaires	MESS	MEQ	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale
1.1.2.3	Offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale
ORIENTATION 1.2 : MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ					
1.2.1 - Offrir des services d'accompagnement pour permettre aux prestataires de l'assistance sociale de stabiliser les différentes sphères de leur vie, de faire face aux différents obstacles qui se présentent et de se rendre disponibles à l'emploi					
1.2.1.1	Prévoir un accompagnement personnalisé pour les prestataires de l'assistance sociale	MESS	MSSS	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale
1.2.1.2	Assurer la continuité des services pour mieux répondre aux besoins des personnes	MESS	MSSS, MEQ, MES, OPHQ, MFA		
1.2.1.3	Doter le MESS et ses partenaires d'outils et de leviers qui permettent d'améliorer l'accompagnement des prestataires	MESS	MSSS, organismes communautaires	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale
1.2.1.4	Bonifier les programmes d'aide et d'accompagnement social	MESS	MSSS, organismes communautaires	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale
1.2.2 - Faire évoluer les paramètres du régime d'assistance sociale qui limitent la participation sociale de certains prestataires					
1.2.2.1	Prévoir le versement individuel des prestations d'assistance sociale	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
1.2.2.2	Abolir la comptabilisation de la contribution parentale pour les prestataires du Programme d'aide sociale qui n'habitent pas chez leurs parents	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (PLP4)

	Actions	Ministères et organismes (MO) responsables	MO collaborateurs	Type de financement	Type de financement
1.2.2.3	Rehausser le seuil du premier test d'avoirs liquides lié au Programme d'aide sociale	MESS	-	Autofinancement	Crédits réguliers du ministère
1.2.3 - Intervenir pour limiter le surendettement des prestataires de l'assistance sociale					
1.2.3.1	Réduire le délai de prescription pour l'établissement d'une dette en cas de fausse déclaration	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
1.2.3.2	Revoir la définition de fausse déclaration	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
1.2.3.3	Accorder une réduction de dette aux prestataires qui obtiennent un diplôme ou qui intègrent le marché du travail	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
1.2.4 - Mieux accompagner les personnes et les familles plus vulnérables					
1.2.4.3	Rendre admissibles aux programmes d'assistance sociale les personnes en situation de vulnérabilité qui ne remplissent pas certaines conditions générales d'admissibilité	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
ORIENTATION 1.3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES FAMILLES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ					
1.3.1 - Faciliter l'accès aux services gouvernementaux					
1.3.1.1	Améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les personnes en situation d'itinérance	MESS	MSSS	Autofinancement	Crédits réguliers du ministère
1.3.1.2	Assouplir l'obligation d'exercer certains recours avant de bénéficier d'un programme d'assistance sociale	MESS	-	Autofinancement	La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
1.3.2 - Faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux					
1.3.3 - Améliorer les compétences et faciliter l'accès à l'information					
1.3.3.1	Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté	MESS	Communautaire	Autofinancement	Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
1.3.3.2	Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables	MESS	MSSS	Autofinancement	COÛT NUL

AXE 2 : AGIR POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX ALIMENTS ET OFFRIR UNE RÉPONSE GOUVERNEMENTALE ADAPTÉE AUX BESOINS DE BASE

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (PLP4)

Actions	Ministères et organismes (MO) responsables	MO collaborateurs	Type de financement	Type de financement
ORIENTATION 2.1 : FAVORISER L'ACCÈS AUX ALIMENTS ET DÉPLOYER DES SOLUTIONS DURABLES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE				
2.1.1 - Trouver des solutions durables pour améliorer la sécurité alimentaire				
2.1.1.1	Instaurer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire	MESS	MSSS	Autofinancement Fonds québécois d'initiatives sociales
2.1.1.3	Accompagner des organismes communautaires et leurs partenaires dans le développement d'une agriculture urbaine qui contribue à la sécurité alimentaire	MESS	AU/LAB et Loto Québec	Autofinancement Fonds québécois d'initiatives sociales
2.1.1.4	Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire	MESS	MSSS, MAPAQ, MEQ, MEIE, MELCCFP, MFA, MAMH, SRPNI, MFQ.	Autofinancement COÛT NUL
2.1.2 - Mieux soutenir le réseau des Banques alimentaires du Québec				
2.1.3 - Mieux soutenir les organismes œuvrant en sécurité alimentaire				
ORIENTATION 2.2 : OFFRIR UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DE BASE				
2.2.1 – Améliorer l'offre de logement social				
2.2.1.3	Exclure les subventions au logement provenant d'organismes communautaires ou de bienfaisance du calcul de la prestation d'assistance sociale	MESS	-	Autofinancement Crédits réguliers du ministère
2.2.2 – Mieux soutenir les personnes en contexte de vulnérabilité				
2.2.2.1	Revoir la notion de contrainte à l'emploi	MESS	MSSS, OPHQ	Autofinancement La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
2.2.2.2	Assouplir la notion de vie maritale pour considérer les situations de proche aidance au régime d'assistance sociale	MESS	-	Autofinancement La mesure est incluse dans le cadre financier du projet de loi sur la modernisation de l'assistance sociale (AS)
2.2.3 – Améliorer la mobilité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale				

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (PLP4)

Actions	Ministères et organismes (MO) responsables	MO collaborateurs	Type de financement	Type de financement
AXE 3 : ENGAGER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DANS DES ACTIONS STRUCTURANTES ET COHÉRENTES				
ORIENTATION 3.1 : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES				
3.1.1 - Appuyer les partenaires locaux et régionaux				
3.1.1.1	Poursuivre et bonifier des Alliances pour la solidarité	MESS	MSSS et partenaires des Alliances	Autofinancement Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
3.1.1.3	Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables	MESS	MSSS et Vivre en Ville	Autofinancement Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
3.1.2 - Encourager des initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale				
3.1.3 - Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale				
3.1.3.1	Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale	MESS	MSSS, Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé (UQAM) et brigades régionales d'expertes et d'experts de vécu	Autofinancement Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
3.1.3.2	Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle	ISQ et MESS	-	Autofinancement Action financée dans les années financières antérieures. Budget du gouvernement du Québec et surplus. Versé en 2022-2023 : 799 400 \$ (dont 375 000\$ provient du PAGIEPS).
3.1.3.3	Bonifier la mise en œuvre de la Semaine de la solidarité	MESS	-	Autofinancement COÛT NUL
ORIENTATION 3.2 : SOUTENIR LA RECHERCHE ET DÉVELOPPER DES CONNAISSANCES				
3.2.1 - Éclairer la prise de décision par la mise en œuvre d'un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale				
3.2.1.1	Développer un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale	MESS	Ministères et organismes	Autofinancement Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (PLP4)

Actions		Ministères et organismes (MO) responsables	MO collaborateurs	Type de financement	Type de financement
3.2.1.2	Mieux comprendre les trajectoires vers, dans et hors de la pauvreté, la persistance du faible revenu et les facteurs qui influencent la participation des personnes en situation de pauvreté aux mesures actives d'emploi	MESS	-	Autofinancement	Budget du gouvernement du Québec et Fond de recherche du Québec (FRQ).
3.2.2	Favoriser la participation des prestataires à l'assistance sociale aux projets de recherche	MESS	-	Autofinancement	Crédits réguliers du ministère

ORIENTATION 3.3 : DÉVELOPPER UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE ET ÉVALUER LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029 MOBILISER. ACCOMPAGNER. PARTICIPER.

3.3.1	Introduire une démarche évolutive durant la période 2024-2029	MESS	Ministères, organismes et partenaires	Autofinancement	COÛT NUL
3.3.2	Évaluer le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029	MESS	SCF, Ministères, organismes et partenaires	Autofinancement	Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)